



Programme SI MDPH

Lettre électronique n°6 - Avril 2018

Edito

Bonjour à tous,

Le mois d'avril va marquer une étape importante du programme SI MDPH, celle de la livraison des solutions par les éditeurs et celle de préparation à la labellisation. Cette étape est l'aboutissement d'un travail débuté il y a plus d'un an, de co-construction et de développement par les éditeurs. Il s'agit d'un moment clé qui montre la concrétisation du programme.

Une nouvelle étape s'ouvre à savoir le déploiement auprès des MDPH pilotes.

Depuis décembre 2017, grâce à l'élaboration d'un autodiagnostic dans chaque MDPH, la CNSA a pu travailler à une première version de la trajectoire de déploiement. Ce travail consiste à positionner l'ensemble des MDPH sur le calendrier fixé, avec un objectif de mise en service au plus tard à fin 2019 pour l'ensemble du réseau. Ainsi, 100% des MDPH devront être engagées sur leur propre calendrier de déploiement au plus tard à fin 2018, conformément aux engagements annoncés par le Premier Ministre au CIH du 20 septembre 2017.

L'autodiagnostic a permis à chaque MDPH-CD de faire un bilan de leur situation par rapport à la cible et de repérer les axes les plus à risques pour le déploiement du SI Harmonisé et in fine, de se positionner sur une vague de déploiement.

Avec ce travail, la CNSA a pu identifier les MDPH pour la première vague de déploiement. Ces MDPH ont commencé les premières activités de pré-déploiement. Depuis le mois de mars, la cellule d'appui national réalise, avec les MDPH-CD de la vague 1, les analyses d'impacts métiers et organisationnels.

Des réunions de lancement marquent de manière officielle le début du déploiement. Elles ont débuté mi-avril et se poursuivront dans les prochaines semaines auprès de chacune des MDPH de la vague 1, puis dans un second temps auprès des MDPH des autres vagues.

Depuis le début de l'année, ce sont 28 rencontres interdépartementales stratégiques et politiques et d'appropriation métier qui se sont déroulées, d'une part pour mieux comprendre les objectifs et les enjeux du Programme SI MDPH, et d'autre part, pour aider à l'appropriation du Tronc commun du palier 1.

Nous avons recueilli de nombreux retours positifs suite à ces journées d'échanges, mais aussi des craintes de la part des MDPH de ne pas être au rendez-vous. Ils nous ont confortés dans notre volonté d'être au plus près de vous en vous accompagnant dans le déploiement.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre implication. Nous sommes heureux de constater que tous les efforts fournis depuis des mois, contribuent fortement à la construction et à la concrétisation de ce programme qui est le vôtre.

Dans cette dynamique, la CNSA se tient à vos côtés dans ces multiples temps d'échanges, qui trouveront un point d'orgue par l'organisation d'une rencontre le 19 juin prochain à Paris.

Nous espérons que cette riche collaboration puisse continuer à porter ses fruits et passer sereinement l'étape pilote et préparer la généralisation dans les meilleures conditions.

Assia AFAIFIA
Directrice de Programme de la CNSA



Journée interdépartementale à Saint-Lô en Normandie, 2 février.



Journées territoriales à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe, 11 et 12 avril.

Sommaire

1. Stratégie de déploiement
2. Tronc Commun et Référentiel Fonctionnel
3. Echanges CAF - accès SNGI
4. Carte Mobilité Inclusion
5. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap
6. Prochaines étapes

1. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Zoom sur la trajectoire de déploiement MDPH vague 1

Sur la base de l'autodiagnostic et des prévisions de dates proposées par les MDPH, l'équipe SI MDPH en charge du déploiement a fiabilisé ces dates et en particulier pour les 23 MDPH positionnées sur la vague 1. Cela a consisté à partager ces dates avec toutes les parties prenantes, MDPH-CD et éditeurs.

Afin que les MDPH-CD de la vague 1 puissent mener à bien leurs activités de pré-déploiement, les présentations pédagogiques de mars et avril ont spécialement été dédiées à l' « analyse d'impact métier et son modèle de grille d'analyse » et au « cadrage du projet du palier 1 ».

L'analyse d'impact métier constitue une des activités les plus importantes du pré-déploiement.

A partir d'avril, sont et seront organisées des **réunions dites de « lancement »** par MDPH-CD. Les premières MDPH concernées seront celles de la vague 1. Lors de cette réunion, la cellule d'appui national et l'éditeur revoient avec la MDPH-CD les différentes activités générales et/ou spécifiques à réaliser. Cette étape préliminaire permet de déterminer les ressources nécessaires (rôle et responsabilités de chacun), de définir les modalités de pilotage et d'initialiser l'analyse des risques. Cela permet d'alimenter le plan projet.

A ce jour, nous avons reçu 18 lettres d'engagement de la part des MDPH-CD. Nous invitons les autres MDPH-CD à nous adresser rapidement ce document dès la mise en accord avec la CNSA d'un calendrier de déploiement.

Nouvelles fiches « activité » sur le Sharepoint de déploiement

De nouvelles fiches sont désormais consultables sur le [Sharepoint de déploiement](#) :

- Réaliser l'analyse des impacts métier
- Cadrer et piloter le projet
- Analyser et satisfaire les prérequis techniques
- Fiches Echanges CAF

Cette base commune de partage continuera d'être alimentée au fil de l'eau, suivant les étapes du programme et les retours d'expériences des MDPH pilotes et MDPH de la vague 1.

Le référent SI, avec ses propres codes de connexion peut s'y rendre pour consulter / télécharger ces documents d'aide au déploiement.

Contact : Sarah TOUSSAINT, cheffe de projet Déploiement et accompagnement au

2. TRONC COMMUN ET REFERENTIEL FONCTIONNEL

Chantier en cours sur l'harmonisation des motivations

Un point d'étape a été présenté lors de la Commission d'aide à la personne le 29 mars dernier, évoquant la méthodologie et les premiers travaux menés avec les MDPH.

Depuis le mois de février, 3 groupes de travail ont été mis en place avec les MDPH et associations d'usagers, et se poursuivent aux dates suivantes :

- **le jeudi 17 mai : atelier sur l'harmonisation des motivations**
- **le vendredi 8 juin : atelier sur la finalisation du travail**

Vous avez toujours la possibilité de vous inscrire à ces journées qui ont lieu de 10h à 16h dans les locaux de la CNSA.

Journées d'appropriation métier bientôt terminées

La CNSA est très heureuse d'être allée à la rencontre des MDPH-CD dans 14 départements. Ces journées dédiées à l'appropriation métier en métropole et dans les départements et territoires d'Outre-mer ont été fortement appréciées.

Les journées d'appropriation ont pour objectif de présenter le référentiel métier « tronc commun » et de s'approprier du contenu du Tronc Commun. Elles visent également à permettre aux équipes des MDPH d'identifier les évolutions « métier » intégrées dans le Tronc commun et les enjeux organisationnels et techniques pour les MDPH.

Ces journées ont permis de réunir au niveau régional des professionnels de l'ensemble des métiers des MDPH (accueil, instruction, évaluation, direction, système d'information, etc.).

Au programme de ces journées :

- une matinée consacrée à la présentation générale du programme, des divers projets au sein du programme, du calendrier de déploiement, de la présentation du Tronc commun et de son contenu, ainsi qu'un focus sur les grandes évolutions apportées par le Tronc commun ;
- une après-midi dédiée à la pratique avec des cas d'usage (présentations de situations types et exercices).

Vous retrouvez l'ensemble des cas d'usage expliqués en séance, sur le Sharepoint SI MDPH

en cliquant [ici](#).

A mi-avril, ce sont donc 14 réunions stratégiques et 14 journées d'appropriation qui ont été organisées. L'ensemble du territoire devrait être couvert avant la fin du 1er semestre 2018.



Retours sur les enquêtes de satisfaction de ces journées d'appropriation métier

Il ressort des questionnaires de satisfaction que les professionnels sont majoritairement satisfaits de ces journées qui ont :

- contribué à **améliorer la vision globale** sur le Programme SI MDPH et le Tronc commun ;
- permis une **meilleure appropriation des évolutions « métier »**, notamment grâce aux ateliers articulés autour de cas d'usages ;
- permis de **partager les pratiques et expériences entre MDPH** au niveau régional et de réfléchir aux impacts du Tronc Commun.

Pour poursuivre l'appropriation, les participants souhaiteraient à présent :

- visualiser les outils (captures d'écran, démonstration) ;
- **partager les retours d'expérience des MDPH pilotes sur les impacts « métier »** observés ainsi que les choix organisationnels retenus.

Nouvelles vidéos « l'outil de soutien à l'évaluation » et « la notion de recevabilité »

Pour vous aider à mieux comprendre les nouveaux concepts du Tronc commun, deux nouvelles vidéos vous sont proposées sur **l'outil de soutien à l'évaluation** et sur la **notion de recevabilité**.

Intégré au système d'information des MDPH, l'outil de soutien à l'évaluation constitue une aide aux évaluateurs dans la description d'une situation d'un usager, selon des niveaux de précision et au regard des besoins des usagers.

Vous y trouverez des exemples concrets sur le concept de « dépliabilité » des données, conservées dans le système d'information et donc réutilisables.

Afin de mieux maîtriser les définitions, les pièces justificatives obligatoires, et le processus d'un dossier dit « recevable », une vidéo récapitulative sur la « notion de recevabilité » met en scène des usagers faisant une demande d'aide à leur MDPH.

Leurs dossiers incomplets pris en charge par les équipes pluridisciplinaires suivent différentes étapes jusqu'au traitement de leurs demandes.

N'hésitez pas à réutiliser ces vidéos et à les partager avec vos équipes. Les précédentes vidéos qui portaient sur le « nouveau formulaire de demande » et la « demande générique », sont toujours consultables sur le site de la CNSA.





Version 2 du Tronc commun en vue du palier 2

Une version 2 du Tronc commun est actuellement en cours de préparation.

Afin de préparer au mieux la conception de ce palier 2, la CNSA invite les MDPH à répondre au questionnaire qui lui a été transmis début avril via l'Info-réseau n°325. L'ensemble des réponses seront examinées et serviront à définir et prioriser les sujets à instruire.

Afin de répondre à vos attentes, nous vous remercions par avance du temps que vous y consacrerez.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez renseigner ce questionnaire en cliquant [ici](#).

Référentiel fonctionnel

Avec l'aide des MDPH pilotes, la CNSA travaille à rendre plus pédagogique le Référentiel fonctionnel en réalisant des supports plus pédagogiques.

En effet, certains éléments ont une composante « métier » forte (exemple : cycle de vie d'une demande) et nécessitent un approfondissement. Ces supports une fois finalisés, seront mis à disposition de l'ensemble des MDPH.

Par ailleurs, une mise à jour du Référentiel fonctionnel a été réalisée début avril et concerne les éditeurs, MDPH pilotes et MDPH dites « autonomes ». Elle reprend les modifications sur l'extraction de pilotage vers la CNSA (remontées des données statistiques au niveau national) et sur les échanges CAF.

Le processus de labellisation

Inscrite dans la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la labellisation vise à vérifier que les exigences du Référentiel fonctionnel ont bien été intégrées par les maitres d'œuvre (éditeurs et MDPH dites « autonomes »), aux logiciels métiers des MDPH. Ainsi, le label « SI commun MDPH » a vocation à servir de repère à l'ensemble des MDPH pour garantir la conformité du logiciel avec le Référentiel fonctionnel du palier 1.

La labellisation est un processus parallèle aux activités de recette réalisées par les MDPH (pilotes et autonomes). **Elle permet de vérifier la conformité des solutions sur le périmètre strict du Référentiel fonctionnel.**

Suite à la publication de la Convention de labellisation, au [Règlement du label et aux scénarios de labellisation fin 2017](#), une webconférence a été organisée le 18 janvier dernier afin de présenter le processus de labellisation des solutions éditeurs qui s'organise autour de 3 grandes étapes :

- La **constitution et dépôt du dossier de candidature** (*par voie électronique et postale*). L'ASIP Santé prend soin de vérifier la complétude du dossier.
- L'**instruction du dossier**, avec une **vérification préliminaire** de conformité de la candidature (*démonstration du SI sur la base d'un échantillon d'exigences du Référentiel fonctionnel*) et une **vérification de conformité de l'ensemble des fonctionnalités** du Référentiel fonctionnel (*visites de conformité dans les locaux de l'éditeur / MDPH autonome, cas d'usage, rapport sur la conformité et comité de labellisation*).
- L'**attribution du label** et communication relative à la labellisation. Il s'agit de la signature de la convention de label par l'ASIP Santé. Une liste contenant les solutions labellisées sera consultable sur le site internet de l'ASIP Santé.

Les éditeurs travaillent actuellement sur ces étapes de labellisation. Ils sont engagés dans la démarche et devraient être labellisés avant la fin du premier semestre 2018.

Les MDPH dites « autonomes » qui souhaitent garder leur solution sont également soumis à ce processus de labellisation. Ces MDPH ont également eu un premier point d'accompagnement dans la mise en conformité de leur solution. Leur planning de passage à la labellisation est en cours de définition.

Contacts : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc Commun maryanick.sow@cnsa.fr et Kaoutar NASRI, cheffe de projet Feuilles de route Editeurs kaoutar.nasri@cnsa.fr

3. Echanges CAF

Point avancement avec les MDPH « précurseurs »

Les travaux sont en cours de finalisation par les éditeurs sur les flux « Maintien des droits » et

« Demande et décisions », ainsi que le flux SNGI permettant de certifier l'identité des usagers. La recette de ces flux sera à mener du 28 mai au 22 juin 2018 par les 3 MDPH précurseurs.

Dans ce cadre, chacun bénéficiera d'un environnement de recette spécifique mis à disposition par la CNAF et pourra ainsi réaliser des tests sur ses propres données.

Après une phase de tests concluante sur l'automatisation des flux SNGI et « Maintien des droits » pour la **MDPH 76**, la mise en production de ces flux est prévue en juin, avec son éditeur ATOS/SIRUS.

A la **MDPH 59**, une livraison de sa solution conforme au palier 1 (intégrant la version échanges CAF flux « Maintien des Droits » et « Demande et décisions ») est prévue d'ici la fin du mois, par son éditeur GFI.

Enfin, à la **MDPH 14**, les prérequis techniques « échanges CAF » ont été validés. La livraison de sa solution incluant les flux « échanges CAF » a été réalisée fin mars, par son éditeur Info DB/UP.

La « Convention cadre général » qui précise les aspects juridiques pour les échanges CAF a été signée par le Directeur Général de la CNAF, Vincent Mazauric.

La copie de cette « Convention cadre général » signée, ainsi que les modèles d'actes d'adhésion correspondants (à signer par les MDPH) ont été mis à disposition dans le kit de déploiement. De plus, les modes opératoires ont été complétés afin de valider les prérequis techniques.

Mise à jour du Kit de déploiement

De nouvelles fiches activités ont été réalisées grâce notamment aux retours d'expérience de la **MDPH 76** et de l'installation de la « suite jeton » (l'un des prérequis au déploiement des échanges CAF).

Ceci devrait permettre aux autres MDPH d'être plus efficient dans l'installation de ce prérequis technique. Il est à noter que la **MDPH 94** a pu faire cette installation de la « suite Jeton » très rapidement.

Le kit de déploiement est trouvable sur ce lien :
<https://cnsasimdpsh.sharepoint.com/SitePages/Accueil.aspx>

Contact : Aicha IMJAHAD, cheffe de projet Echanges CAF aicha.imjahad@cnsa.fr

4. CARTE MOBILITE INCLUSION

Production des CMI en hausse

La Carte Mobilité Inclusion est désormais déployée sur l'ensemble du territoire (104 organismes), ce qui représente déjà plus de **550 607 cartes fabriquées** depuis son lancement en juillet 2017.

Retour sur le club utilisateur de mars

Un club utilisateur CMI s'est tenu le 15 mars dernier, en présence de 16 participants en présentiel et 9 en webconférence.

La réunion a permis de **faire le point sur** :

- le déploiement de la CMI,
- le rappel de quelques processus de fabrication et gestion des cartes (règles d'éligibilité des photos, que faire en cas de plis non distribués...),
- les demandes d'évolutions (principalement l'annulation d'une carte et la détection des doublons),
- le fonctionnement et le modèle de courrier de notification d'accord proposé par l'Imprimerie Nationale.

Sur ce point, un groupe de travail est à prévoir en avril pour parfaire l'expression de besoin initiale.

Le prochain club utilisateur se tiendra en septembre. Nous vous tiendrons informés de son organisation et des points qui y seront traités.

Contacts : Jean-Michel LAMIAUX, Responsable du Pôle Expertise et Appui Métier jean-michel.lamiaux@cnsa.fr et Christian BEDUE, Chef de projet CMI christian.bedue@cnsa.fr

5. SUIVI DES ORIENTATIONS

Etat des lieux des déploiements des solutions régionales du SI Suivi des Orientations

Indispensable à la mise en œuvre de réponse accompagnée, Le système d'information de suivi des orientations (SI SDO) a mobilisé un grand nombre d'acteurs.

Fin mars, **21 départements ont déployé la solution SI du Suivi des orientations et 4 sont en cours de déploiement.**

Corollaires de la feuille de route régionale, les lettres d'engagement co-signées (ARS/Départements) sont la traduction expresse de l'implication des collectivités pour le déploiement du SI SDO, en cohérence avec le programme SI MDPH, soit d'ici à fin 2019. A ce jour, la CNSA reste en attente de ces documents pour certains territoires.

Point sur les comités de pilotage en région

La CNSA accompagne l'ensemble des acteurs dans le déploiement des SI de suivi des orientations. Elle est invitée aux COPIL organisés par les ARS qui se tiennent à l'échelle régionale. Depuis le début de l'année 2018, il y a eu 7 comités de pilotage régionaux, avec la participation de la CNSA.

Ces instances sont l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du projet. Ils permettent de mobiliser l'ensemble des partenaires autour du projet, facilitent le retour d'expériences et permettent de rendre compte des besoins métiers et d'évolutions afférentes à l'outil.

Valeur ajoutée de l'outil SI SDO

L'outil permet une vision consolidée et instantanée des suites données aux décisions d'orientation et des démarches engagées pour les usagers. Les professionnels disposent d'une vision plus opérationnelle et partagée qui facilite les échanges, notamment entre les MDPH et les ESMS.

La mise en œuvre du déploiement du SI SDO vient renforcer la concertation de l'ensemble des acteurs. Le projet participe au développement de synergies locales au profit des personnes en situation de handicap.

Exemple de fonctionnalités disponibles dans l'outil SI SDO PH : le suivi des décisions d'orientation et le recueil les données sur les démarches auprès des ESMS faites par l'utilisateur.

Des **impacts positifs** ont été observés par les professionnels ayant déployé l'outil, tels que :

- une simplification des procédures administratives : les démarches de suivi autour des relances courriers, mails et téléphoniques sont fortement allégées ;
- une visibilité importante des activités réalisées suite aux décisions d'orientation ;
- sur le plan administratif, il n'est plus nécessaire de générer des bons d'entrée et de les traiter, ces informations sont disponibles dans un tableau de bord dédié.

Dans l'outil, cela se traduit par des tableaux de bord de gestion et de supervision permettant de :

- gérer les décisions d'orientation par statut et par type d'orientation ;
- gérer les événements : événements récents retraçant les sorties et toutes les propositions

d'admissions impossibles ;

- gérer les notifications envoyées ;
- suivre l'accès en lecture seule de tous les établissements et services des départements, avec une visibilité de la liste d'attente de l'ESMS, des entrées et sorties en temps réel par établissement et par catégorie d'établissement ou par unité d'établissement.

Journée nationale Viatrajectoire du 30 mai

A l'initiative du Club Viatrajectoire, une « **journée nationale** » en marge de la « Paris HealthCare week » se tiendra le **30 mai prochain** à de 9h30 à 16h30, à l'hôtel Mercure de la Porte de Versailles (Paris 15ème).

A l'occasion de cette journée, une présentation du module handicap de suivi des orientations ViaTrajectoire sera faite.

Des représentants des MDPH et des ESMS seront présents et partageront dans le cadre de tables rondes, leurs expériences en matière de déploiement du Système d'information de suivi des orientations.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [programme](#).

Contacts : Audrey AHOVEY, cheffe de projet Suivi des orientations audrey.ahovey@cnsa.fr et Christian BEDUE, chef de projet SI Suivi des orientations christian.bedue@cnsa.fr

6. Prochaines étapes



Réunions interdépartementales politiques/stratégiques

- 1er juin : Hauts-de-France à Lille
- Guyane, Mayotte, La Réunion : à définir



Réunions d'appropriation métier

- 25 mai : Bretagne à Vannes
- Guyane, Mayotte, La Réunion : à définir



Temps fort SI MDPH

19 juin à Paris



Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le formulaire d'inscription en ligne



Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions en nous envoyant un message à l'adresse simdph@cnsa.fr

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

www.cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

[Se désinscrire](#)